

DELIBERATION N° 2020-87

L'an deux mille vingt, le 17 décembre, à 16h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle de la médiathèque de Saillagouse et en visioconférence sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

Mme Hermeline MALHERBE

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ASPE, M. Jean-Pierre AUGE, M. Claude BACHELIER, Mme Claire BEAUDOIN, M. Jean-Luc BLAISE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Pierre BOUTET, M. Bruno CAGNY, Mme Judith CARMONA, Mme Josiane CASANOVAS, M. Olivier CHAUVEAU, M. Éric CHARRE, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Marie-Josée ESTEVA, M. Albert FRIGOLA, Mme Cécile GARCEAU, M. Michel GARCIA, M. René GARRETA, M. Olivier GRAVAS, M. Robert GUINOT, M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, Mme Huguette LEJEAN, M. Joël LOMBARD, M. Daniel MAROUBY, M. Jean-Marie MAS, M. Isidore PEYRATO, Mme Geneviève PEYRECAVE SOUPIER, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannie RIVIERE, M. Éric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Henri SOBRAQUES, M. Cédric TAMISIER, M. Xavier TORRENS, M. Jean-Luc VILLERET

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes : M. Jackie CHAREYRE, Mme Pascale DE TRAVY, M. Patrick DUVAL, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Séverine PRADEILLE,

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, M. Jacques CRESTA à M. Roger CIURANA, M. Guy ESCLOPE à Mme Eliane JARYCKI, Mme Damienne BEFFARA à Mme Martine ROLLAND, M. Michel POUDADE à M. Michel GARCIA, M. Alain PONSAILLE à M. Isidore PEYRATO, M. Claude ESCAPE à Mme Josette PUJOL

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades, M. Daniel ARMISEN, Mme Aurélie BALTUS, Mme Pauline BARJOLLE, Mme Damienne BEFFARA, Mme Christine COLOMER, M. Fabien COMES, M. Jean-Paul COURTES, M. Jacques CRESTA, M. Maurice DE GERONA, M. Claude ESCAPE, M. Guy ESCLOPE, M. Nicolas GARCIA, Mme Sylvie GARRETTE, M. Daniel GRAVIER DARNIS, Mme Agnès LANGEVINE, M. Alain LUNEAU, M. Gérard OLIVIERI, Mme Christine PEROY, Mme Edwige PETIT, M. Alain PONSAILLE, M. Michel POUDADE, Mme Ségolène NEUVILLE, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Cécile MARTI, M. Michel MOLY, M. Daniel SEMPERE, M. Ignatius STEINMANN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Eliane JARYCKI

Envoyé en préfecture le 20/12/2020

Reçu en préfecture le 20/12/2020

Affiché le



ID : 066-256601857-20201217-D2020_87-DE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION ANIMATION LEADER 2021

La Présidente

INFORME l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER du Groupe d'Action Locale Terres Romanes en Pays Catalan, le PNR des Pyrénées Catalanes assure (en partenariat avec les communautés de communes Conflent Canigó et Roussillon Conflent) l'animation et la gestion du programme ;

Dans ce cadre, une demande d'aide unique sera déposée à la région pour solliciter à la fois une aide au titre de LEADER (80%) et une aide région (10%). Trois agents travaillant à l'animation et la gestion du programme.

PROPOSE le plan de financement comme suit :

	Montant total (TTC)
Europe (LEADER / FEADER)	85 508,46 €
Région	11 063,56 €
Autofinancement	11 063,56 €
Coût total projet	110 635,58 €

PRECISE que cette délibération permettra de présenter le dossier

- 1- à la région pour instruction et attribution de la contrepartie régionale
- 2- puis au GAL pour l'attribution des fonds européens

PROPOSE au Comité syndical d'approuver le plan de financement de cette action et d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

OUI l'exposé de son Président, le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VALIDE la demande de subvention pour l'animation et la gestion du programme leader telle que présentée par M. le 1^{er} Vice- Président,

AUTORISE la Présidente ou à défaut le 1^{er} Vice-Président et la Directrice à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

La Présidente du Syndicat Mixte

du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes




Hermeline MALHERBE
Parc naturel régional
des Pyrénées
catalanes
Parc del Pirineu català

Envoyé en préfecture le 20/12/2020

Reçu en préfecture le 20/12/2020

Affiché le



ID : 066-256601857-20201217-D2020_87-DE